

Avis d'appel d'offre

N° : 012/2019/DFC/DG/CERMEL

Objet : Recrutement d'un cabinet d'audit pour l'audit de la subvention du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FM) pour la lutte contre la tuberculose au Gabon, exercice 2018.

Financement : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Le Gabon à travers le Centre de Recherches Médicales de Lambaréné (CERMEL), dans le cadre de la lutte contre la tuberculose, a obtenu du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, un financement d'un montant total prévu au budget de 2 367 580 €. Pour la mise en œuvre de cette subvention, les sous-récepteurs sont le Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT) et le Réseau National pour la Promotion de la Santé Reproductive et Sexuelle des Adolescents et Jeunes (RENAPS /AJ).

Le CERMEL envisage recruter un cabinet d'audit externe pour procéder à l'audit financier de la subvention.

L'audit des états financiers de la subvention a pour objectif de s'assurer que les ressources sont gérées conformément aux règles et principes comptables acceptées au Gabon, et conformément aux dispositions de l'accord de financement, et aux orientations financières du Fonds mondial.

a. Exigences minimales de sélection de l'auditeur

Le présent avis d'appel d'offre s'adresse aux cabinets d'audit remplissant les exigences minimales ci-dessous :

- i. l'auditeur doit figurer sur une liste d'auditeurs accrédités d'un donateur reconnu qui mène des activités dans le pays. S'il s'agit de l'Institution

- Supérieure de Contrôle (ou Cour des Comptes dans certains pays), l'auditeur doit être certifié conforme aux normes requises par toute autorité compétente à même d'évaluer les normes de travail. Pour toute question relative à l'accréditation, veuillez contacter le Fonds mondial ;
- ii. l'auditeur doit être un cabinet indépendant, exempt de conflit d'intérêts avec l'entité auditée ;
 - iii. l'auditeur doit disposer des compétences professionnelles requises et avoir de l'expérience dans la planification et la réalisation d'audits de cette nature ;
 - iv. l'auditeur doit être habilité à exercer en tant qu'auditeur externe et à exprimer des opinions d'audit conformément aux lois, règles et autres exigences en vigueur dans le pays dans lequel la subvention est mise en œuvre.

b. Durée de la mission et rapport

Le CERMEL compte avoir la mission réalisée dans un intervalle de 3 semaines à compter du 1^{er} mars 2019. Un rapport provisoire devra être déposé deux semaines après le début de la mission.

c. Offres technique et financière

Les cabinets d'audit intéressés sont priés de prendre connaissance des termes de référence et de soumettre par courrier électronique à l'adresse espace-emploi@cermel.org leurs offres technique et financière au plus tard le 25 février 2018.

L'offre technique du cabinet doit comporter :

- Le dossier fiscal (fiche circuit, Immatriculation aux impôts, Immatriculation à la CNSS, immatriculation à la CNAMGS, etc.)
- La méthodologie proposée
- Le chronogramme d'intervention et les CV du personnel clé
- La photocopie des documents attestant que le cabinet remplit les conditions minimales exigées (tableau de l'ordre des experts comptables, accréditation d'un donateur reconnu, etc.)

- La photocopie de tout autre document que le soumissionnaire juge important pour sa sélection.

Quant à l'offre financière, elle devra faire la distinction entre les honoraires, les frais refacturés et les frais directement remboursables, le cas échéant.

Pour tout renseignement complémentaire, prière appeler le 07989191 ou envoyer un courrier électronique à espace-emploi@cermel.org.

Le Directeur du CERMEL



Prof. Ayola Akim ADEGNIKA